

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 1^{er} août 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire suppléant, M. Denis Charette.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la mairesse, Déborah Bélanger.

Le directeur général par intérim, M. Alain Deslauriers, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire suppléant, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

320/01-08-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Report des items suivants à l'ajournement du 9 août 2016 à 17 h, à savoir :
 - B.2 PIIA 2016-40014 / PIIA 01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (295, rue L'Annonciation Sud)
 - B.3 PIIA 2016-40015 / PIIA 01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (101, rue L'Annonciation Nord)
 - E.3 Appel d'offres numéro 2016-06 sur invitation – Service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation et autres d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018 – Octroi de contrat
 - E.4 Appel d'offres numéro 2016-07 sur invitation – Travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Octroi de contrat

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 juillet 2016
4. Motion d'appui suite à l'attentat survenu à Nice en France le 14 juillet 2016

Période de questions du public



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2016

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une demande d'aliénation et de lotissement – Matricule numéro 2549-29-2030
2. PIIA 2016-40014 / PIIA 01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (295, rue L'Annonciation Sud) – **reporté**
3. PIIA 2016-40015 / PIIA 01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (101, rue L'Annonciation Nord) – **reporté**

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 279 remplaçant le Règlement numéro 258 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal
2. Avis de motion – Règlement numéro 280 modifiant le Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge
3. Présentation du projet de Règlement numéro 280 modifiant le Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge
4. Avis de motion – Règlement numéro 281 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge
5. Présentation du projet de Règlement numéro 281 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville – Décision sur les offres reçues
2. Appel d'offres numéro 2016-05 sur invitation – Fourniture de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver – Octroi de contrat
3. Appel d'offres numéro 2016-06 sur invitation – Service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation et autres d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018 – Octroi de contrat – **reporté**
4. Appel d'offres numéro 2016-07 sur invitation – Travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Octroi de contrat – **reporté**
5. Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, la coordination de l'appel d'offres et la surveillance des travaux – Remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Landry dans le secteur L'Annonciation
6. Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils pour l'accompagnement technique visant la recherche en eau et la construction de la nouvelle usine d'eau potable dans le secteur L'Annonciation
7. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour un mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils pour une étude pour l'implantation d'un système d'égout au bout du chemin du Lac-Kiamika dans le secteur Sainte-Véronique

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2016
2. Travaux sur des chemins – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 250
3. Travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 257
4. Nomination d'un maire suppléant – Modification à la résolution numéro 451/07-12-15
5. Embauche d'un directeur général
6. Embauche de personnel
7. Politique d'utilisation des téléphones cellulaires
8. Mandat professionnel relié à divers dossiers du Service du greffe
9. Refinancement des règlements d'emprunt numéro 88, 68, 96, 118, 131 et 174 – Prise d'acte de l'adjudication faite en délégation de pouvoir
 - 88 : achat d'un camion autopompe-citerne neuf
 - 68 : travaux de modifications à l'électricité, de prolongement d'aqueduc et de desserte d'égout domestique et d'autres travaux au Camping Sainte-Véronique
 - 96 : travaux sur des chemins dans le secteur Sainte-Véronique
 - 118 : travaux d'aménagement du centre-ville et travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation
 - 131 : travaux de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique
 - 174 : acquisition de véhicules et d'équipements



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Révision de l'aménagement de la rive à la plage Michel-Jr-Lévesque dans le secteur Sainte-Véronique
2. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour le versement d'une aide financière – Travaux pour un jardin communautaire dans le secteur Sainte-Véronique

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

J DIVERS

1. Appui au Club de l'Harmonie de Sainte-Véronique – Demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour aménager la cuisine et peindre les murs et le plafond de la salle Sainte-Véronique

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

321/01-08-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

322/01-08-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 11 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 juillet 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 juillet 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

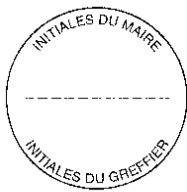
ADOPTÉE

323/01-08-16

MOTION D'APPUI SUITE À L'ATTENTAT SURVENU À NICE EN FRANCE LE 14 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT l'attentat survenu à Nice en France au cours des célébrations de la fête nationale française le 14 juillet 2016, causant de nombreux décès et plusieurs blessés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exprimer un appui et une solidarité au peuple français, aux victimes et à leurs familles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé unanimement par tous les membres du conseil présents et résolu :

Que les membres du conseil, les employés de la Ville et tous les citoyennes et citoyens de Rivière-Rouge offrent leurs condoléances aux familles et proches des victimes des événements terroristes survenus le 14 juillet 2016 à Nice en France.

Que les membres du conseil dénoncent de tels actes terroristes et barbares qui heurtent nos valeurs et disent non à la violence qui va à l'encontre de la démocratie.

Que les membres du conseil se déclarent solidaires envers le peuple français et lui souhaitent tout le courage nécessaire pour se relever de cette épreuve tragique.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : *M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quitte la séance, il est 20 h 08.*

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR UNE DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT – MATRICULE NUMÉRO 2549-29-2030

CONSIDÉRANT que la partie de lot plus amplement connue et désignée comme étant une partie du lot 78E du rang A du cadastre officiel du Canton de Turgeon, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 2549-29-2030 (ci-après appelé la Propriété) est située sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aliénation et de lotissement a été déposée à la Ville de Rivière-Rouge le 5 juillet 2016 pour une partie de la Propriété;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire lotir la partie du lot sur laquelle la maison et le garage se retrouvent, afin de vendre cette portion de terrain;

CONSIDÉRANT que le terrain est déjà construit et que cette demande n'aura aucun effet sur la zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité locale qui reçoit une demande pour laquelle une autorisation de la CPTAQ est requise doit transmettre à la Commission une recommandation en tenant compte des 10 critères visés à l'article 62 de la loi, à savoir :

324/01-08-16
Corrigée par la
résolution numéro
485/22-11-16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

1. Potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :

Selon l'inventaire forestier et agricole, le potentiel du lot concerné ainsi que du lot à l'est de ce dernier est à 80 % en classe 4 et 5, c'est-à-dire avec des limitations très graves. En ce qui concerne les lots qui sont plus au sud, ils sont classés 7, c'est-à-dire qu'ils n'offrent aucune possibilité pour la culture ni le pâturage permanent.

2. Possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :

La portion de terrain est déjà utilisée à des fins résidentielles, puisqu'elle compte une maison et un garage.

3. Conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants :

Aucun impact.

4. Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :

Aucune contrainte n'est envisageable.

5. Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada ou un lot compris dans le territoire d'une communauté :

Non applicable.

6. Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :

L'homogénéité ne sera aucunement affectée.

7. Effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région :

Non applicable.

8. Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :

Non applicable.

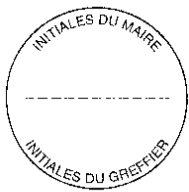
9. Effets sur le développement économique :

Aucun.

10. Conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :

Non applicable.

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Ville de Rivière-Rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la demande d'aliénation et de lotissement et incite la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à statuer favorablement à cette demande.

ADOPTÉE

NOTE : Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance, il est 20 h 09.

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 279 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 258 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 279 remplaçant le Règlement numéro 258 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 229 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 280 modifiant le Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge.

325/01-08-16

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 229 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Le conseiller André Tremblay présente le projet de Règlement numéro 280 modifiant le Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge :

- le conseil a adopté, le 10 mars 2014, le Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge;
- la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* a été modifiée par l'ajout de l'article 7.1 lors de l'adoption le 10 juin 2016 du Projet de loi 83, *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*, 2016, c. 17;
- le Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge doit être modifié pour inclure ces nouvelles dispositions;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

- L'article 8 « **DISCRÉTION ET CONFIDENTIALITÉ** » du règlement numéro 229 est modifié par l'ajout des deux (2) paragraphes suivants à la fin de l'article 8, lesquels paragraphes qui se lisent comme suit :

« Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.* »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 280 modifiant le Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 229 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

La greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, informe le public :

- qu'un avis public sera publié au journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* le 24 août 2016 relativement au projet de Règlement numéro 280 modifiant le Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge;
- qu'à la séance ordinaire du 6 septembre 2016, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 280.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 281 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 281 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge.



No de résolution
ou annotation

326/01-08-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 281 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Le conseiller Yves Sigouin présente le projet de Règlement numéro 281 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge :

- le conseil a adopté, le 26 novembre 2012, le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge;
- la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* a été modifiée par l'ajout de l'article 7.1 lors de l'adoption le 10 juin 2016 du Projet de loi 83, *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*, 2016, c. 17;
- le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge doit être modifié pour inclure une nouvelle disposition;
- l'article 6.5 « **utilisation ou communication de renseignements confidentiels** » du règlement numéro 210 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant à la fin de l'article 6.5, lequel paragraphe qui se lit comme suit :
 - « Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

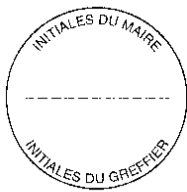
D'adopter le projet de Règlement numéro 281 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 281 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

La greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, informe le public :

- qu'un avis public sera publié au journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* le 24 août 2016 relativement au projet de Règlement numéro 281 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

- qu'à la séance ordinaire du 6 septembre 2016, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 281.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

327/01-08-16

APPEL D'OFFRES POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE – DÉCISION SUR LES SOUMISSIONS REÇUES

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public pour la disposition de divers biens matériels excédentaires de la Ville, publié au journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* le 6 juillet 2016, le résultat de l'ouverture des soumissions du 22 juillet 2016 à 14 h 05 est le suivant :

Bien matériel soumissionné	Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant de la soumission (plus les taxes applicables)
Camion dix (10) roues de marque Inter, modèle 9900, année 1999, kilométrage : +- 259,409 (l'offre doit être d'un montant minimum de 5 000 \$ plus les taxes applicables)	Les Entreprises PM Lussier inc. le 13 juillet 2016 à 9 h 54	3 541 \$
Benne de marque Bibeau, année 2000, de quinze (15) pieds (l'offre doit être d'un montant minimum de 5 000 \$ plus les taxes applicables)	Les Entreprises PM Lussier inc. le 13 juillet 2016 à 9 h 54	1 527 \$

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue à la Ville, avant 14 h le 22 juillet 2016, pour le bien matériel excédentaire suivant :

- Sableuse de marque Tenco, année 2000, avec une boîte chauffante double capacité, quatorze (14) verges
(l'offre doit être d'un montant minimum de 500 \$ plus les taxes applicables);

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions reçues effectuée par la greffière adjointe et le directeur du Service des travaux publics et leurs recommandations quant à la disposition des biens énumérés précédemment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De refuser les deux (2) soumissions reçues de la compagnie « Les Entreprises PM Lussier inc. » datées respectivement du 13 juillet 2016, étant donné qu'elles ne correspondent pas à l'exigence stipulée à l'appel d'offres de la Ville daté du 6 juillet 2016, à l'effet que chaque offre pour ces deux (2) biens devait être d'un montant minimum de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

Que le conseil décide de ne pas procéder à la vente des deux (2) biens matériels excédentaires de la Ville mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

328/01-08-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-05 SUR INVITATION – FOURNITURE DE GRAVIER DE TYPE MG-12 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2016-05 sur invitation pour la fourniture de huit mille (8 000) tonnes métriques de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver, le résultat de l'ouverture des soumissions du 29 juillet 2016 à 14 h 05 est le suivant :

Soumissionnaire Date de réception de la soumission	Prix forfaitaire (montant total de la soumission incluant les taxes applicables : TPS et TVQ)
Les Agrégats de Labelle inc. Le 29 juillet 2016 à 13 h 33	64 386 \$

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification de la seule soumission reçue effectuées par la greffière adjointe et le directeur du Service des travaux publics et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Les Agrégats de Labelle inc. »;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif à la fourniture de huit mille (8 000) tonnes métriques de gravier de type MG-12, pierre supplémentaire (mélange spécial), pour l'entretien des chemins d'hiver à la compagnie « Les Agrégats de Labelle inc. », étant le seul soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 28 juillet 2016 au montant total de 56 000 \$ plus les taxes applicables (montant de 64 386 \$ incluant les taxes, soit 8 000 tonnes métriques à 7 \$ la tonne plus les taxes applicables).

Que la fourniture de gravier de type MG-12 soit effectuée conformément à l'appel d'offres numéro 2016-05 sur invitation de la Ville daté du 8 juillet 2016.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

329/01-08-16

MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA COORDINATION DE L'APPEL D'OFFRES ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DE LA RUE LANDRY DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 245/06-06-16, adoptée à la séance ordinaire du 6 juin 2016, le conseil municipal a adopté le plan d'intervention de la Ville de Rivière-Rouge pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville, tel que préparé par la firme « N. Sigouin Infra-conseils » et daté du 1^{er} juin 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

CONSIDÉRANT que ledit plan d'intervention prévoit la réalisation de travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur une partie de la rue Landry, lesquels travaux sont priorisés pour être réalisés en 2016 et sont inclus dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, il y a lieu d'octroyer le mandat professionnel à la même firme que celle qui a préparé ledit plan d'intervention, puisqu'elle possède déjà l'expertise et les informations pertinentes pour réaliser le mandat mentionné en titre, soit à la firme « N. Sigouin Infra-Conseils »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « N. Sigouin Infra-Conseils » pour :

- effectuer les relevés topographiques, la conception et la préparation des plans et devis, tenir une réunion de coordination, effectuer la production des documents d'appel d'offres, faire l'analyse des soumissions reçues et faire la surveillance bureau reliée aux travaux, tel mandat au montant total de 10 320 \$ plus les taxes applicables (montant de 11 865,42 \$ incluant les taxes);
- effectuer la surveillance au chantier et la gestion des directives de changement si requis qui seront chargées sur une base horaire pour les honoraires professionnels, le tout pour un mandat d'un montant maximum de 6 710 \$ plus les taxes applicables (montant de 7 714,82 \$ incluant les taxes);

le tout relativement au remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Landry, dans le secteur L'Annonciation.

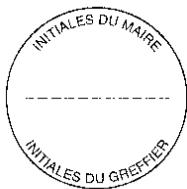
Que ledit mandat soit réalisé conformément au contenu de leur offre de services datée du 11 juillet 2016.

Que les dépenses reliées au présent mandat soient prises à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

Qu'aucun travail additionnel à ceux prévus au présent mandat ne soit autorisé ni reconnu à moins qu'il ne le soit au préalable par la personne autorisée à le faire, à savoir par le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas par le directeur général.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

330/01-08-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE VISANT LA RECHERCHE EN EAU ET LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite évaluer les différentes options visant à mettre à niveau l'usine d'eau potable du secteur L'Annonciation;

CONSIDÉRANT que de tels travaux sont inclus dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « N. Sigouin Infra-Conseils » pour fournir à la Ville de Rivière-Rouge l'accompagnement technique dans le cadre du processus qui mènera à la conception de la nouvelle usine d'eau potable dans le secteur L'Annonciation, tel mandat au montant total de 3 000 \$ plus les taxes applicables (montant de 3 449,25 \$ incluant les taxes) et devant être réalisé conformément au contenu de leur offre de services datée du 11 juillet 2016.

Que la dépense reliée au présent mandat soit prise à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

Qu'aucun travail additionnel à ceux prévus au présent mandat ne soit autorisé ni reconnu à moins qu'il ne le soit au préalable par la personne autorisée à le faire, à savoir par le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas par le directeur général.

ADOPTÉE

331/01-08-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR UN MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR UNE ÉTUDE POUR L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME D'ÉGOUT AU BOUT DU CHEMIN DU LAC-KIAMIKA DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT que l'élévation de la ligne des hautes eaux du réservoir Kiamika a été rehaussée au cours des dernières années et qu'une quinzaine de résidences au bout du chemin du Lac-Kiamika, à proximité de la Pourvoirie Cécaurel, se retrouvent à l'intérieur de cette nouvelle limite;

CONSIDÉRANT qu'une problématique est anticipée pour le traitement des eaux de ces résidences et d'une partie ou de la totalité des bâtiments de la pourvoirie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite évaluer les coûts associés à la construction éventuelle d'un réseau d'égout avec un système de traitement centralisé dans ce secteur;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « N. Sigouin Infra-Conseils » pour une étude pour l'implantation d'un système d'égout au bout du chemin du Lac-Kiamika, après l'intersection du chemin St-Amant, dans le secteur Sainte-Véronique, tel mandat au montant total de 4 000 \$ plus les taxes applicables (montant de 4 599 \$ incluant les taxes), et devant être réalisé conformément au contenu de leur offre de services datée du 11 juillet 2016.

Que la dépense reliée au présent mandat soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

Qu'aucun travail additionnel à ceux prévus au présent mandat ne soit autorisé ni reconnu à moins qu'il ne le soit au préalable par la personne autorisée à le faire, à savoir par le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas par le directeur général.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

332/01-08-16

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2016

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

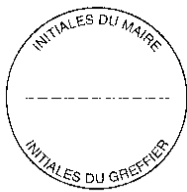
Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2016 se détaille comme suit :

Salaires :	218 939,08 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	129 266,67 \$
Comptes courants :	<u>537 951,54 \$</u>
Total :	886 157,29 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

333/01-08-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

TRAVAUX SUR DES CHEMINS – APPROBATION DES COMPTES SOU MIS SUR LE RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 250

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 250 au montant total de 16 784,04 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 19 juillet 2016.

ADOPTÉE

334/01-08-16

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD – APPROBATION DES COMPTES SOU MIS SUR LE RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 257

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'une facture relative au règlement d'emprunt numéro 257 au montant total de 1 153,59 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 15 juillet 2016.

ADOPTÉE

335/01-08-16

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 451/07-12-15

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro 451/07-12-15, adoptée à la séance ordinaire du 7 décembre 2015, de manière à modifier les dates de nomination de MM. les conseillers Yves Sigouin et André Tremblay pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la résolution numéro 451/07-12-15, adoptée à la séance ordinaire du 7 décembre 2015, soit remplacée par ce qui suit :

« Que le conseil approuve la nomination des conseillers suivants en tant que maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge, qui agiront pour la Ville et pour l'Agglomération :

M. Daniel Forget, du 1^{er} janvier au 29 février 2016;
M. Denis Lacasse, du 1^{er} mars au 30 avril 2016;
Mme Diane Gargantini, du 1^{er} mai au 30 juin 2016;
M. Yves Sigouin, du 1^{er} juillet au 31 juillet 2016;
M. Denis Charette, du 1^{er} août au 31 août 2016;
M. André Tremblay, du 1^{er} septembre au 30 septembre 2016;
M. Yves Sigouin, du 1^{er} octobre au 31 octobre 2016.
M. André Tremblay, du 1^{er} novembre au 30 novembre 2016;
M. Yves Sigouin, du 1^{er} décembre au 31 décembre 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

Que les conseillers désignés comme maire suppléant deviennent les premiers signataires des chèques, effets et autres documents de la Ville à la Caisse Desjardins de la Rouge en l'absence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger, pendant les périodes décrites ci-dessus, étant donné que tous les membres du conseil sont habilités à signer lesdits chèques en cas d'urgence. ».

ADOPTÉE

336/01-08-16

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 296/04-07-16 adoptée à la séance ordinaire du 4 juillet 2016, le conseil municipal a mandaté la mairesse, Mme Déborah Bélanger, pour procéder à l'embauche d'une directrice générale ou d'un directeur général, laquelle embauche devant être entérinée lors d'une prochaine séance du conseil;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Hervé Rivet à titre de directeur général, et ce, à compter du 15 août 2016.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat d'emploi du directeur général pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

337/01-08-16

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de la personne salariée suivante :

- M. Yan-Nick Dubuc au poste temporaire de préposé à l'entretien journalier, classe 4 échelon 1, à compter du 1^{er} août 2016 pour une période de plus ou moins huit (8) semaines, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

338/01-08-16

POLITIQUE D'UTILISATION DES TÉLÉPHONES CELLULAIRES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une politique d'utilisation des téléphones cellulaires;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique d'utilisation des téléphones cellulaires de la Ville de Rivière-Rouge.

Que ladite politique fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduite.

ADOPTÉE

339/01-08-16

MANDAT PROFESSIONNEL RELIÉ À DIVERS DOSSIERS DU SERVICE DU GREFFE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « La Greffière enr. » pour la réalisation de divers dossiers du Service du greffe, tel mandat étant sous la responsabilité du directeur général ou de la greffière et directrice générale adjointe / du greffier et directeur général adjoint ou de la greffière adjointe, le tout selon l'offre de services datée du 28 juillet 2016.

Que le directeur général ou la greffière et directrice générale adjointe / le greffier et directeur général adjoint ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce mandat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉRO 88, 68, 96, 118, 131 ET 174 – PRISE D'ACTE DE L'ADJUDICATION FAITE EN DÉLÉGATION DE POUVOIR

Pour faire suite à la résolution numéro 285/04-07-16, adoptée à la séance ordinaire du 4 juillet 2016, relative au refinancement des règlements mentionnés en titre, le conseil municipal prend acte, qu'en vertu du règlement numéro 276 du 2 mai 2016 de la Ville, la trésorière, Mme Nicole Bouffard, a adjugé, le 6 juillet 2016, l'émission de 1 823 700 \$ à la Banque Royale du Canada, à raison de 2,00000 %.

TRAVAUX PUBLICS

340/01-08-16

RÉVISION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVE À LA PLAGE MICHEL-JR-LÉVESQUE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT qu'au moins un enfant s'est blessé sur un débris laissé dans le gazon long sur la rive de la plage Michel-Jr-Lévesque dans le secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont préoccupés par les questions de sécurité;

CONSIDÉRANT que les lieux publics sont plus sujets à recevoir des débris dangereux (tessons de bouteilles, cannes ou cannettes) que sur les terrains privés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire adopter une résolution afin d'entériner la coupe du gazon qui est faite sur la rive de la plage et de faire procéder à la révision de l'aménagement de cet espace pour une question de sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal entérine le fait que la Ville procède à la tonte du gazon sur la rive de la plage Michel-Jr-Lévesque dans le secteur Sainte-Véronique, et ce, dans le but d'éviter d'autres accidents à cet endroit.

De demander à l'officier du Service d'urbanisme et d'environnement, en collaboration avec l'horticulteur senior, Mme Karine Allard, de présenter un plan d'aménagement révisé de cet espace.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

341/01-08-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE – TRAVAUX POUR UN JARDIN COMMUNAUTAIRE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT que le Comité de citoyens de Rivière-Rouge veut initier un jardin communautaire dans le secteur Sainte-Véronique dont le coût des travaux est estimé à 9 183,34 \$;

CONSIDÉRANT que, suite à plusieurs demandes de subventions, les promesses de dons, en date du 30 juin 2016, proviennent de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement pour un montant de 1 500 \$ et de la Caisse Desjardins de la Rouge pour un montant de 500 \$;

CONSIDÉRANT que le Comité de citoyens de Rivière-Rouge, par sa lettre du 30 juin 2016, informe la Ville qu'il leur manque 7 183,34 \$ pour atteindre leur objectif et demande si les fonds pour l'environnement ou autres de la Ville seraient en mesure de les aider, au moins en partie à débiter les travaux;

CONSIDÉRANT que ledit Comité demande également l'aide du Service des travaux publics pour la mise en place de la clôture et l'enlèvement de la tourbe, tout comme le premier jardin dans le secteur L'Annonciation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière de 2 000 \$ au Comité des citoyens de Rivière-Rouge pour qu'il puisse débiter dès 2016 les travaux pour un jardin communautaire dans le secteur Sainte-Véronique et d'autoriser le Service des travaux publics à fournir le soutien technique pour le début de la réalisation d'une partie de ce projet en 2016.

Que cette dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la Ville s'engage à verser au Comité des citoyens de Rivière-Rouge une aide financière de 3 000 \$ sur le budget 2017 de la Ville, en autant que ledit Comité transmette à la Ville une demande de subvention avant le 30 septembre 2016.

ADOPTÉE

DIVERS

342/01-08-16

APPUI AU CLUB DE L'HARMONIE DE STE-VÉRONIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) POUR AMÉNAGER LA CUISINE ET PEINTURER LES MURS ET LE PLAFOND DE LA SALLE SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal entérine l'appui de la Ville de Rivière-Rouge accordé au Club de l'Harmonie de Ste-Véronique, par la lettre signée par la mairesse en date du 26 juillet 2016, concernant leur demande de subvention faite dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) et ayant pour objectif de réaménager la cuisine de la salle Sainte-Véronique (salle municipale) et de peindre les murs et le plafond de ladite salle.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

343/01-08-16

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 9 août 2016 à 17 h. Il est 20 h 48.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire suppléant

Lise Cadieux
Greffière adjointe

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse